



Plan de Biosécurité pour un Élevage Bovin

1. Objectifs du Plan de Biosécurité

- Protéger les animaux contre les maladies infectieuses.
- Prévenir l'introduction et la propagation de pathogènes.
- Réduire les risques sanitaires pour le personnel et l'environnement.
- Garantir la traçabilité des mouvements d'animaux et de produits.
- Respecter les obligations légales et réglementaires.

2. Organisation du Plan

a. Responsable de la biosécurité

- Nom : [Nom du responsable]
- Contact : [Téléphone / courriel]

b. Personnel concerné

- Liste des employés ayant accès aux zones d'élevage.
- Formation obligatoire à la biosécurité pour tous les nouveaux arrivants.

c. Zones de l'élevage

- Zone propre (accès restreint)
- Zone de contamination potentielle (péninsules, décharges)
- Zone de traitement des animaux malades
- Zone de stockage des produits vétérinaires

3. Mesures Techniques et Opérationnelles

a. Contrôle d'accès

- Accès uniquement par des passages contrôlés (portails, vestiaires).
- Désinfection des chaussures et vêtements avant entrée dans les bâtiments.
- Interdiction de se rendre dans les zones d'élevage sans autorisation.

b. Nettoyage et désinfection

- Nettoyage quotidien des bâtiments et des surfaces touchées.
- Désinfection hebdomadaire des locaux avec produits homologués.

- Nettoyage des équipements de nourrissage, des cuves, etc., après chaque utilisation.

c. Isolement des animaux

- Animaux nouveaux : quarantaine pendant 15 jours minimum.
- Animaux malades : isolés immédiatement dans une zone dédiée.
- Surveillance médicale quotidienne des animaux.

d. Gestion des déchets

- Déchets organiques : compostage ou valorisation énergétique.
- Déchets sanitaires (animaux morts, produits vétérinaires usagés) : élimination conforme à la réglementation.

e. Vaccination et suivi sanitaire

- Suivi des vaccinations obligatoires (ex : rage, clostridium, etc.).
- Suivi des cas de maladie avec notification au vétérinaire agréé.
- Documentation des traitements et des dates de vaccination.

f. Surveillance des mouvements

- Enregistrement des entrées/sorties d'animaux.
- Identification des animaux (puce, marquage, etc.).
- Suivi des transferts inter-élevages.

4. Formation du Personnel

- Formation initiale à la biosécurité pour chaque nouvel employé.
- Sensibilisation régulière (par exemple, 2 fois par an).
- Mise à jour des connaissances sur les nouvelles maladies animales.

5. Plan de Réaction en Cas d'Incident Sanitaire

- Signalement immédiat au vétérinaire.
- Isolation immédiate des animaux suspects.
- Notification au service vétérinaire départemental (SVS).
- Fermeture temporaire de l'élevage si nécessaire.
- Suivi post-incident avec diagnostic et analyse des causes.

6. Documents et Suivi

- Journal de bord de biosécurité (journal des accès, nettoyage, traitements).
- Inventaire des produits vétérinaires utilisés.

- Rapports d'audit internes (au moins une fois par an).
- Suivi des risques sanitaires et des incidents.

7. Révision et Mise à Jour

- Révision annuelle du plan de biosécurité.
- Adaptation en cas de changement de réglementation ou de situation sanitaire.
- Validation par le vétérinaire de l'élevage.

✓ Exemple de Document de Suivi (Journal de Biosécurité)

Date	Activité	Responsable	Observations
01/04/2025	Nettoyage des abris	Jean Dupont	Propreté satisfaisante
02/04/2025	Vaccination BSE	Dr. Martin	100 animaux vaccinés
03/04/2025	Accès autorisé à un visiteur	Marie Durand	Vérification de la désinfection